

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1659

5 juillet 2008

SOMMAIRE

Abtimo S.A.	79629	Montcalm Investments	79587
Administration and Finance Corporation	79597	Norstar Property S.A.	79595
AI Global Strategies S.A.	79606	Norstar Property S.A.	79595
Alliance Resources S.A.	79590	O.C.A. Beteiligung A.G.	79627
Camfunds Equity Sicav	79586	Panlip Holding S.A.	79627
Caravela Fund	79615	Parc Faïence S.A.	79598
Cofint S.A.	79629	Parvista S.A.	79626
Damode-MG Holding S.A.	79628	Patron Capital Schweiz S.à r.l.	79588
dartalis S.A.	79591	Pemgroup Lux S.A.	79616
Defibresil S.A.	79628	Robeco Alternative Investment Strategies	79596
Degroof Equities	79587	Rode S.A.	79626
DiBiLux	79626	Saga Select	79595
Edar Development	79590	Secaron S.à r.l.	79591
en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A.	79606	Segemil S.A.	79625
Energie Investissements Holding S.A.	79597	Senfter Investments A.G.	79607
EPP Belend S.à.r.l.	79590	SIG Lux Holdings I S.à r.l.	79614
European Training Services S.A.	79591	Société de Participations Dauphinoise S.A.	79597
Fairfield Investment S.A.	79590	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	79586
Fairfield Investment S.A.	79591	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	79598
Fillmore Mezz (Alternative)	79598	Sopatra S.A.	79625
Financière Privée Holding S.A.	79597	Sorg Finances S.A.	79632
Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.	79587	Taverne de Clausen S.à r.l.	79630
Gallery Capital S.A.	79614	Thalasy's Holding S.A.	79631
Global Conseils S.A.	79625	Transworld Fertilizers Holding S.A.	79596
Institut de pédicure Anne S.à r.l.	79588	TreeTop Global Sicav	79586
International Credit Mutuel Life	79586	Tresero S.A. SPF	79607
Investprojet Sàrl	79615	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	79632
Lorine Company International S.A.	79628	Walufi Holding S.A.	79631
M1 Financière S.A.	79627	Warburg Pincus S.à r.l.	79631
MB Capital S.A.	79615	WP II Investments S.à r.l.	79629
Metropole Holding S.A.	79591	Zarga S.à.r.l.	79630
Metropole Holding S.A.	79596	Zordalys Holding S.A.	79630
Metropole Holding S.A.	79596		
Metropole Holding S.A.	79595		

**TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Camfunds Equity Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour TreeTop Global SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008077915/34/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02412. - Reçu 126,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 12.627.

Constituée par-devant M^e Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 31 du 21 février 1975. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé, en date du 17 septembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 622 du 22 avril 2002.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077356/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04212. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

International Credit Mutuel Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 53.451.

Extrait du Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe LEROY, demeurant personnellement 9, rue Fridtjof, F-57300 Hagondange - France, au poste de directeur de la Société, en remplacement de Monsieur François BLANCHARD, et de lui déléguer la gestion journalière, avec signature individuelle telle que définie aux articles 11 et 13 des Statuts de la Société.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008077430/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Fox International Channels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.371.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 133 du 12 février 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 10 août 2005, acte publié au Mémorial C n° 1404 du 16 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077358/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04244. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077384/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04550. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 avril 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche et Eric Nols en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de nommer Messieurs Alain Léonard et Marc-André Bechet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Peter Engdahl et José Manuel Garcia de Sola Arriaga, administrateurs démissionnaires,
3. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour Degroof Equities

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008077455/34/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Patron Capital Schweiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 82.252.

Le bilan au 31 Décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077386/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04534. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Institut de pédicure Anne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 83, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 139.405.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Anne ALLARD, esthéticienne, née à Luxembourg le 15 septembre 1982, demeurant à L-4309 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Rumelange.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: "Institut de pédicure Anne S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, de pédicure médicale et de manicure ainsi que le commerce en général.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Anne ALLARD, esthéticienne, née à Luxembourg le 15 septembre 1982, demeurant à L-4309 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Rumelange, préqualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs;

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit (31.12.2008).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Anne ALLARD, esthéticienne, née à Luxembourg le 15 septembre 1982, demeurant à L-4309 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Rumelange, prénommée.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4141 Esch-sur-Alzette, 83, rue Victor Hugo.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: A. Allard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8238. - Reçu soixante-deux euros 12.400.- à 0,5%: 62.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008079412/272/96.

(080090679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Edar Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.110.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077387/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04526. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Alliance Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.689.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077388/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04521. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077389/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04512. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

EPP Belend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 467.700,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.697.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2008:

1. La démission de European Property Partners Limited Partnership a été acceptée.
 2. German Residential Investment S.à r.l., ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B103.370 est nommé liquidateur de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078136/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077390/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04535. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Metropole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.377.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077391/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04494. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077392/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04491. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

dartalis S.A., Société Anonyme,

(anc. Secaron S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.684.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SyTrust S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg B 79722, ici représentée par ses administrateurs, Monsieur Stéphane HERARD, Managing Director, demeurant professionnellement à Luxembourg, Monsieur Laurent MELLINGER, Chief Technical Officer, demeurant professionnellement à

Luxembourg et Monsieur Isaak DAYAN, Managing Director, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SECARON S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 25 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2920 du 15 décembre 2007.

- Que la société SECARON S.à r.l. a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, entièrement libérées;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 EUR) à un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 EUR) par l'émission de MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25 EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les MILLE CINQ CENTS (1.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25 EUR) chacune et les libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500 EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions des gérants actuels, Monsieur Stéphane HERARD et Monsieur Izak DAYAN et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la forme juridique de la société sans changement de sa personnalité juridique en celle de société anonyme et de changer la dénomination en "dartalis S.A.", et de convertir les parts sociales en actions.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 26 mai 2008 par GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt et signé par Monsieur Patrick ROCHAS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les statuts de la société sont adaptés à la nouvelle forme juridique et auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de dartalis S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de consultance dans le domaine de la sécurité informatique et du e-commerce ainsi que la commercialisation, la vente et le support des logiciels et matériels et tout autre service informatique en relation avec la matière.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation.

La société peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

La société peut exercer son activité au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que dans des pays étrangers.

Elle pourra, dans le cadre de son objet accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe tous concours, prêts, avances ou garanties réelles et personnelles.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 EUR) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'Administrateur délégué s'il y en a un, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des

décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Cinquième résolution

Les statuts ayant été ainsi établis, l'associée unique décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Isaak DAYAN, Managing Director, né à Istanbul (Turquie) le 23 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

- Monsieur Laurent MELLINGER, Chief Technical Officer, né à Thionville (France) le 21 février 1971, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

- Monsieur Stéphane HERARD, Managing Director, né à Laval (France) le 29 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Sixième résolution

L'associée unique décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. HERARD, L. MELLINGER, I. DAYAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008, LAC/2008/21394. — Reçu à 0,50%: cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (EUR 187,50).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008078174/220/180.

(080088776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Norstar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077393/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04486. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Norstar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077394/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04482. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Metropole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.377.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077395/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04477. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.869.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 6 June 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Mr Gabriel Safdié, Mr Pierre Etienne, Mr Jerry Hilger and Mr Pierre-Alain Eggly pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Saga Select

Pictet Funds (Europe) S.A.

George-Marios Prantzios / Christopher Misson

Référence de publication: 2008078219/52/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Metropole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.377.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077396/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04472. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Metropole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.377.

Le bilan au 31 Décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077397/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04466. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Transworld Fertilizers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.745.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077398/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04460. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.117.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire lors du Conseil d'Administration du 19 mars 2008

En date du 19 mars 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire, avec effet au 17 mars 2008, Monsieur Michael J. Abbott, Robeco Investment Management, 909 Third Avenue, 32nd floor, USA - 10022 New-York, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 29 mai 2008.

Luxembourg, le 20 mars 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008078237/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

AFICO, Administration and Finance Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077399/1214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05785. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Energie Investissements Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.919.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077400/1214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05782. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Financière Privée Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.839.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077401/1214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05779. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Société de Participations Dauphinoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.504.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générales des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 juin 2008

«(...) L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Fernand SASSEL de son mandat d'administrateur (...) En remplacement de l'administrateur révoqué, l'assemblée nomme en qualité de nouvel administrateur Monsieur Régis LUX, juriste, né le 11 /10/1969 à Hayange (F), demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008078241/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24-06-2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078769/2840/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07086. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Parc Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.018.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24-06-2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078770/2840/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07084. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Fillmore Mezz (Alternative), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.413.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KSL Capital Partners, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the law of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE 19808, the United States of America, registered with the Department of State, Division of Corporations, under file number 3928220,

Here represented by Arlette Siebenaler, employee, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which he acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - name - purpose - duration - registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Fillmore Mezz (Alternative).

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital; and

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority

vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2008.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by KSL Capital Partners, LLC, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr Michael S. Shannon, residing in Denver, Colorado, United States of America;
- Mr Eric C. Resnick, residing in Cherry Hills Village, Colorado, United States of America; and
- Mr Steven S. Siegel, residing in Englewood, Colorado, United States of America,
are each appointed as manager of the Company for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KSL Capital Partners, LLC, une société de droit américain (Delaware - Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Department of State, Division of Corporations", sous le numéro 3928220,

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Fillmore Mezz (Alternative).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de

gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

- les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des gérants, à moins qu'il y ait moins de trois (3) gérants, au quel cas le quorum ne sera atteint que par la présence de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par KSL Capital Partners, LLC, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - M. Michael S. Shannon, demeurant à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Eric C. Resnick, demeurant à Cherry Hills Village, Colorado, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Steven S. Siegel, demeurant à Englewood, Colorado, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérants de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

79606

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008. Relation: LAC/2008/22705. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080135/242/425.

(080091295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008079604/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 94.503.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg le 27 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration confirme en date de ce jour, la démission de Monsieur BARTHELMES Ronny en sa qualité d'Administrateur-Délégué, respectivement en sa qualité d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de coopter en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Maître Thierry REISCH, demeurant à 12, rue Jean-l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008079596/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Senfter Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.411.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
Monsieur Moysse DARGAA, demeurant à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour SENFTER INVESTMENTS A.G.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008079675/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07328. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080090727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Trezero S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 139.418.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 23rd day of May.

Before us M^e Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC acting as Trustee of "The Trezero Trust", established and having its registered office in 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia, 23226 USA,

duly represented by Mr Xavier MANGIULLO, employee, with professional address at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd April 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company (société de gestion de patrimoine familial) is herewith formed under the name of "Trezero S.A. SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007.

Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind hold in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders. The shares of the company are reserved to investors as defined by article 3 of the law of May 11th 2007.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 23rd, 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, whom are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of April at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 16,000 (sixteen thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Camperio Legal & Fiduciary Services PLC acting as Trustee of "The Tresero Trust", prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Miss Francesca DOCCHIO, born on May 29, 1971 in Bergamo (I), residing in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

2. Mr Giorgio GHEZZI, born on February 26th, 1968 in Milano (I), residing in CH-7522 La Punt-Chamues, 522, Albulastrasse.

3. Mr Marco STERZI, born on November 10, 1964 in Milano (I), residing in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Mr Enzo BOSCO, born on May 20, 1973 in Somma Lombarda (I), residing in I-Gallarate, Via San Antonio 2.

Third resolution

The company's registered office is located in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant comme Trustee de "The Tresero Trust", établie et ayant son siège social à 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia, 23226 USA

ici représentée par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 avril 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (société de gestion de patrimoine familial) sous la dénomination de "Tresero S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euro) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la société sont réservées à des investisseurs tels que défini à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euro) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 mai 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 16.000 (seize mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Camperio Legal & Fiduciary Services PLC agissant comme Trustee de "The Tresero Trust", précité.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000 (trente-deux mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1 Mme Francesca DOCCHIO, née le 29 mai 1971 à Bergamo (I), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

2 M. Giorgio GHEZZI, né le 26 février 1968 à Milano (I), demeurant à CH-7522 La Punt-Chamues, 522, Albulastrasse.

3 M. Marco STERZI, né le 10 novembre 1964 à Milano (I), demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, Enzo BOSCO, né le 20 mai 1973 à Somma Lombarda (I), demeurant à I-Gallarate, Via San Antonio 2.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 30 mai 2008. LAC/2008/21794. — Reçu cent soixante Euros (EUR 160.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008080125/208/380.

(080091385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008079610/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

SIG Lux Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.048.

Extrait des décisions des associés prises en date du 03 décembre 2007

Mr Brian Mc Mahon, Employé Privé, né le 11 novembre 1968 à Dublin (Irlande) résidant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant B pour une période illimitée (en remplacement de Mr Russell Perchard démissionnaire).

POUR PUBLICATION

Pour SIG Lux Holdings I S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079600/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Investprojet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.341.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2008

1) Le nombre des gérants a été augmenté de un à deux.

2) Madame Natalia ILIOUKHINA-VASSINA, administrateur de sociétés, née le 11 novembre 1972, à Moscou (Russie), demeurant à L-8151 Bridel, 59, rue Schoenfels, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESTPROJET SARL

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079656/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

MB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.660.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2008:

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008079608/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.391.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2008

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Fernando Fonseca Cristino, Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa et Mme Maria Luiz Figueiredo Vicente, résidant tous professionnellement au 41 R/R Av. Alvares Cabrai, P-1250 Lisboa comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour CARAVELA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008079682/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pemgroup Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.407.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of June.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

PEMGROUP LUX EQUITY, LLC, established under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

represented by Mr. Thomas Ratel residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 6th June 2008, which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme de titrisation", which forms for itself:

Art. 1. Denomination.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a "société anonyme" under the name of PEMGROUP LUX S.A.(the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Company Law"), the law of March 22, 2004 on securitizations (the "Securitization Law") and by the present articles of incorporation.

1.2 The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each "a Compartment") within the meaning of article 5 of the Securitization Law. The Company constitutes a single legal entity but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a prorata basis between the holders of the securities issued in the relevant Compartment and any surplus or excess shall be distributed as directed by the shareholders of the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate object of the Company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law.

Consequently, the activities of the Company shall include without being limited to:

- the acquisition or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, loans, finance premium notes, life settlement contracts, beneficial interests in irrevocable life insurance trusts or any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, or obligations (including without being limited to investments into bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) assumed by third parties or inherent

to all or part of the activities (the "Risks") and issue of securities (the "Securities"), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law.

- the management, the hedging and disposal of Risks in any form the board of directors may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the board of directors. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc.

4.2 The Company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds or any other debts instruments, etc.), under registered or bearer form, only on an isolated basis or private placement, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form.

4.3 In accordance with, and to the extent permitted by the Securitization Law, the Company may grant any types of guarantees or loans to any affiliated company (subsidiary, parent, sister or any company belonging to the same group as the Company) and may enter into / execute / perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions or agreements the board of directors deems necessary for the purpose of realizing the securitization of Risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and the enumeration given is not limited. Except for the issuance of securities to the public on a continuous basis, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes and the corporate object shall include any transaction necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the broadest extent permitted by the Securitization Law.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euros (€31,000) represented by three hundred and ten (310) Shares (the "Shares") having a nominal value of one hundred Euros (€100) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.

Art. 6. Management.

6.1 The Company is managed by a board of directors composed of:

- at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them;

- A directors and B directors. However, there shall be a minimum of two (2) B directors and one (1) A director.

6.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

6.3 In the event of vacancy of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 7. Board meetings.

7.1 The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

7.2 The board of directors convenes upon a call by the chairman, and if prevented by the eldest by age director, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two directors so request. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.3 The board meeting shall not validly deliberate unless at least two B directors and one A director are present or represented at the meeting.

7.4 A proxy may be given in writing, including but not limited to telegram, telecopy, telex, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes. Any director may represent one or several directors.

7.5 The meetings of the Board of Directors shall take place at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, as determined by its chairman.

7.6 The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. Powers of the board.

8.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object including the power to manage, transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Law. When managing a securitized portfolio of securities or securitized assets, the board of directors or the duly appointed manager may invest, without any limits, into any assets or any securities, bonds, derivatives or any other instruments.

8.2 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association or the Company Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

8.3 The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements i.e.:

- Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;
- The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to above have been made up. No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceding financial year or before the approval of the annual accounts relating to that financial year. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend;
- In their report to the board of directors, the external auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

8.4 The Board of directors shall have the power to create or wind up Compartments, to define its policy and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

8.5 All the decisions of the Board of Directors shall be approved by the simple majority of those directors present or represented.

Art. 9. Representation of the company. The Company will be bound, towards third parties:

(i) by the signature of one of the managing director(s) in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than fifty thousand Euro (€ 50,000);

(ii) by the joint signatures of two directors, at least one of which shall be a A director, for any legally binding commitments creating an obligation or liability of the Company of less than one hundred thousand Euro (€ 100,000);

(iii) for any other matters, by the joint signatures of three directors, at least two of whom shall be A directors and one of whom shall be a B director.

(iv) by the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to Article 10.2 and acting within the limits of such powers.

Art. 10. Delegation of powers.

10.1 The board of directors may appoint one or several persons ('délégué à la gestion journalière'), either a director or not, each of them having full authority to act on behalf of the Company in all matters related to the daily management of the Company. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to the prior authorisation by the general meeting of the shareholders.

10.2 The board of directors may also appoint a person, whether director or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions, carrying specific duties and / or entering into / executing specific agreements.

Art. 11. External auditor. One or several external auditors will be appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The first external auditor(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. The term of their office must not exceed six years. The external auditors shall fulfill all the duties set forth by the Securitization law.

Art. 12. Meetings of shareholders.

12.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Where all the shares are in registered form, the convening notice may be made only by registered mail only and sent at least eight days before the meeting.

12.2. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

12.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

12.4 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

12.5 The shareholders participating in the meeting by way of video conference or by way of telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption.

Art. 13. Annual general meeting. The annual meeting will be held every year in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of February. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of all the expenses of the Company and its amortizations, the credit balance represents the annual net profits of the Company. From the annual net profits of the Company, five percent (5.00%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the subscribed capital of the Company, but shall again be compulsory until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below such one tenth.

Art. 16. Dissolution.

16.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

16.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

16.3 In the event of the winding-up of the Company, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse the shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

16.4 The balance of such proceeds shall then be applied for the reimbursement to ordinary shareholders for their contributions.

16.5 Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all the shareholders.

Art. 17. Transitory provisions. The first accounting year will begin at the incorporation of the Company and end on December 31, 2008. The first annual meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, declare to subscribe the whole capital as follows:

PEMGROUP LUX EQUITY LLC, 310 shares, € 31,000

All the Ordinary Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of thirty-one thousand Euros (€31,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand six hundred (€1.600,-) Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at ten and the number of managing directors at two.

2. The following are appointed A directors:

- Danny Pang, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 15 December 1966 in U.S.A.;

- Robert J. Anderson, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 9 November 1952 in California, U.S.A.;

- Wilbur Quon, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 13 June 1973 in U.S.A.;

- Todd D. Gillespie, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 12 October 1965 in U.S.A.;

- Peter Paul Mendel, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 14 January 1949 in Indonesia;

- Leon Chan, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 17 June 1961 in Taiwan, Republic of China;

- Sandra Chang, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 10 June 1977 in Taiwan, Republic of China;

- Anthony Bufinsky, residing professionally at 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 23 November 1975 in U.S.A.

3. The following are appointed B directors:

- Franck Willaime, residing at 24, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, born on 4 March 1973 in France;

- Michel Leitz, residing at 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, born on 9 November 1972 in Luxembourg;

4. The following are appointed as managing directors:

- Franck Willaime, residing at 24, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, born on 4 March 1973 in France;

- Michel Leitz, residing at 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, born on 9 November 1972 in Luxembourg;

5. The terms of office of the directors and the managing directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

6. The following is appointed as external auditor of the Company, LUX-AUDIT REVISION, a société à responsabilité limitée with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and companies Register under number B 43.298 (to become GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. with registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen). The terms of office of the directors and the managing directors will normally expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

7. The registered office of the Company is established at L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu

PEMGROUP LUX EQUITY, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (USA), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

représentée par Monsieur Thomas Ratel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2008,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de titrisation, qu'elle constitue:

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront actionnaires, une société anonyme prenant la dénomination de "PEMGROUP LUX S.A." (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi sur les sociétés") telle que modifiée, la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la titrisation") et les présents statuts.

1.2 Le Conseil d'administration peut, à tout moment et s'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments (individuellement "un Compartiment") au sens de l'article 5 de la Loi sur la titrisation. La Société constitue une entité juridique unique, mais chaque Compartiment devra répondre individuellement sur ses propres biens de ses propres créances, engagements et obligations. Tout dividende versé par un Compartiment ou tout boni de liquidation

découlant de la liquidation d'un Compartiment de la Société seront répartis au prorata entre les détenteurs de titres émis au sein du Compartiment concerné ou, à défaut, entre les actionnaires de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

2.2 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé compte tenu des circonstances.

Art. 3. Durée de la société. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la titrisation. Par conséquent, les activités de la Société comprendront notamment:

- l'acquisition et la prise, directement ou à travers d'autres engagements, de risques liés à la possession de créances, prêts, contrats d'assurance-vie, participations dans des trusts d'assurance-vie irrévocables ou de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, ou d'obligations (y compris notamment, des investissements dans des obligations, dérivés, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) supportés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités (les "Risques") et émettre des titres (les "Titres"), dont la valeur ou le rendement sont assis sur de tels Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront toutefois jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la titrisation.

- la gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le conseil d'administration et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même conseil d'administration. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la Société pourra recourir à des techniques tels que notamment, les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou selon la cote officielle d'une Bourse de valeurs, etc.

4.2 La Société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), nominatifs ou au porteur, uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni devenir au porteur.

4.3 Conformément à la Loi sur la titrisation et dans la mesure où elle le permet, la Société pourra consentir tout type de garanties et conclure / souscrire / exécuter tous les swaps, contrats à terme, dérivés, options, rachats, prêt temporaire de titres et transactions ou contrats similaires que le conseil d'administration jugera utiles aux fins de la titrisation des Risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être entendues dans leur sens le plus large et les énumérations ne sont pas exhaustives. A l'exception de l'émission des titres à destination du public en continu, la Société pourra mener à bien toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles d'améliorer ou de compléter les objets précités et l'objet social englobera les transactions nécessaires ou utiles à sa réalisation et son développement dans le sens le plus large permis par la Loi sur la titrisation.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille d'euros (31.000€) réparti en trois cent (310) Actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de cent euro (100€) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Administration de la société.

6.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de:

- trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires, ces membres pouvant à tout moment être révoqués;

- d'administrateurs A et d'administrateurs B. Toutefois, il y aura un minimum de deux (2) administrateurs B et un (1) administrateur A.

6.2 Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont définis par l'assemblée générale des actionnaires.

6.3 En cas de vacance par décès, départ à la retraite ou autre d'un administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur qui pourvoira à la vacance en attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Réunion du conseil.

7.1 Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le plus âgé des administrateurs.

7.2 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou, si ce dernier a un empêchement, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunira également sur demande de deux administrateurs. Il peut être renoncé aux conditions et modalités de convocation si tous les administrateurs en conviennent. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Les conditions et formalités relatives à la convocation peuvent être supprimées si tous les administrateurs donnent leur accord. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes les autres. Une réunion peut être également tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

7.3 Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins deux administrateurs B et un administrateur A sont présents ou représentés lors de la réunion.

7.4 Une procuration peut être donnée par écrit, notamment, par télégramme, télécopie, télex, e-mail ou tout autre moyen de communication généralement reconnu dans le commerce. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

7.5 Les réunions du Conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg déterminé par son président.

7.6 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre une ou plusieurs résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Pouvoirs du conseil.

8.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans la limite de l'objet social, notamment le pouvoir de gérer, transférer, céder, ou disposer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la titrisation. Dans le cadre de la gestion d'un portefeuille titrisé de titres ou des actifs titrisés, le conseil d'administration ou le gérant dûment nommé peut investir, sans aucune limite, dans n'importe quel actif ou titre, obligations, dérivés ou tous autres instruments.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les présents statuts ou la Loi sur les sociétés relèveront de la compétence du conseil d'administration.

8.3 Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividende en respectant les exigences légales, c'est-à-dire:

- Un bilan provisoire devra être établi et démontrer qu'il y a suffisamment de fonds disponibles à répartir;
- Les sommes réparties ne pourront pas excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et les sommes prélevées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes sommes à mettre en réserve conformément à la loi ou aux présents statuts;
- La décision du conseil d'administration de distribuer des acomptes sur dividende ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes provisoires précités auront été établis. Aucune décision de répartir des acomptes sur dividendes ne peut être prise dans les six mois qui suivent la clôture de l'année fiscale précédente ou avant l'approbation des comptes annuels correspondant à cette année fiscale. Lorsqu'un premier acompte sur dividende a été versé, trois mois doivent s'écouler entre la décision de distribuer un autre acompte sur dividende et la décision de distribuer le précédent acompte sur dividende;
- Dans leur rapport avec le conseil d'administration, les auditeurs externes devront vérifier que les conditions ci-dessus auront été respectées.

8.4 Le Conseil d'administration aura le pouvoir de créer ou liquider des Compartiments, de définir sa politique et de vendre tout ou partie des actifs de la Société.

8.5 Toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être approuvées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Art. 9. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la seule signature de tout administrateur délégué pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cinquante mille euros (50.000€);

(ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un sera administrateur A, pour tous les engagements liant la Société pour un montant inférieur à cent mille euros (100.000€);

(iii) pour toute autre question, par la signature conjointe de trois administrateurs, dont au moins deux seront des administrateurs A et un sera un administrateur B.

(iv) par la signature de toute personne ayant reçu le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques conformément à l'article 10.2 et agissant dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateur ou non, chacun étant entièrement habilité à agir au nom de la Société dans toutes les questions relevant de la gestion journalière de la Société. Le ou les premiers administrateurs délégués pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La délégation de la gestion journalière à un administrateur requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration peut également nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, aux fins de réaliser des fonctions déterminées, de mener à bien des tâches déterminées ou de conclure / souscrire des contrats déterminés.

Art. 11. Réviseur d'entreprises. La Société est supervisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le conseil d'administration et rémunérés par la Société. Le ou les premiers réviseurs d'entreprises pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La durée de leur mandat ne peut excéder six années. Ces réviseurs d'entreprises devront s'acquitter de tous les devoirs que leur impose la Loi sur la titrisation.

Art. 12. Assemblée des actionnaires.

12.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes en rapport avec l'exploitation de la Société. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts. Lorsque toutes les actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être faites par lettre recommandée seulement et envoyées au moins huit jours avant la réunion.

12.2. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en nommant un mandataire qui agira en son nom par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par transmission électronique dont l'authenticité aura été établie.

12.3 Sauf disposition légale contraire, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

12.4 La réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et, s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

12.5 Les actionnaires participant à une réunion par voie de vidéo conférence ou par voie de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. De tels moyens de communication doivent satisfaire à des critères techniques et permettre une participation effective à la réunion dont les délibérations doivent être prises en ligne et sans interruption.

Art. 13. Assemblée générale annuelle. L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg à l'adresse indiquée sur les convocations le troisième jeudi du mois de février. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commencera le 1er janvier de chaque année et finira le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Affectation des profits. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et de ses amortissements, le solde créditeur représente le bénéfice net annuel de la Société. Cinq pour cent (5,00 %) du bénéfice net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10,00 %) du capital souscrit de la Société, mais elle redeviendra obligatoire jusqu'à son entière reconstitution si, à tout moment et pour quelque motif que ce soit, elle tombe en dessous de ce dixième.

Art. 16. Dissolution.

16.1 La Société peut être dissoute sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

16.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

16.3 En cas de dissolution de la Société, le produit de l'actif net réalisé servira en priorité à rembourser les Actionnaires Préférentiels de leur apport en capital à hauteur du montant nominal de celui-ci.

16.4 Le solde dudit produit sera ensuite employé à rembourser les Actionnaires Ordinaires de leur apport.

16.5 Tout excédent restant sera ensuite réparti au pro rata entre tous les actionnaires.

Art. 17. Dispositions transitoires. La première année fiscale commencera à la date de constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2008. La première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

PEMGROUP LUX EQUITY LLC, 310 actions, € 31,000

Toutes les Actions Ordinaires ont été libérées entièrement, de sorte que la somme de (31.000,- EUR) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents (€1.600,-) Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre de directeurs est fixé à dix et les administrateurs délégués à deux.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur A:
 - Danny Pang, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 15 Décembre 1966 aux U.S.A.;
 - Robert J. Anderson, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 9 Novembre 1952 aux U.S.A.;
 - Wilbur Quon, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 13 Juin 1973 aux U.S.A.;
 - Todd D. Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 12 Octobre 1965 aux U.S.A.;
 - Peter Paul Mendel, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 14 Juin 1949 en Indonésie;
 - Leon Chan, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 17 Juin 1961 à Taiwan, République de Chine;
 - Sandra Chang, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à Taiwan, née le 10 Juin 1961 à Taiwan, République de Chine;
 - Anthony Bufinsky, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 23 Novembre 1975 aux U.S.A.
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur B:
 - Franck Willaime, ayant son adresse au 24, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, né le 4 Mars 1973 en France;
 - Michel Leitz, ayant son adresse au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, né le 9 Novembre 1972 au Luxembourg.
4. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs délégués à la gestion journalière:
 - Franck Willaime, ayant son adresse au 24, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, né le 4 Mars 1973 en France;
 - Michel Leitz, ayant son adresse au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, né le 9 Novembre 1972 au Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et des administrateurs délégués à la gestion journalière se terminera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
6. A été nommé aux fonctions de réviseur de la Société, la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S de et à Luxembourg sous le numéro B 43.298 (qui deviendra GRANT THORNTON AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen). Le mandat de réviseur se terminera, en principe et au plus tard, après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
7. Le siège social de la Société est fixé au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT acte, fait et passé au Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: RATEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2008. REM 2008 / 769. - Reçu mille deux cent cinquante euros 1.250,- € droit fixe.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008079428/218/507.

(080090722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Sopatra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.361.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry SCHMIT

Administrateur

Référence de publication: 2008077588/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03800. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Global Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 95.347.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège le 15 mars 2007

L'assemblée générale annuelle s'est ouverte le 15 mars 2007 à 15 heures sous la présidence de Monsieur Gustaaf De Keyser, administrateur, demeurant 3b, rue des Champs à L-8360 Goetzingen

qui désigne comme secrétaire Melle Emmanuelle Voisin, employée privée, demeurant à F-57330 Escherange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Remouchamps, employé privé, demeurant à B-4130 Esneux.

L'assemblée générale annuelle de la société anonyme procède aux modifications suivantes:

L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur-délégué de Monsieur Pascal Remouchamps, employé privé, demeurant à 10, rue d'Avister, B-4130 Esneux.

L'assemblée confirme que les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008077867/9108/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07720. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Segemil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.320.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077589/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03798. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Rode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.131.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077590/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03797. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

DiBiLux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 11 juillet 2007 ainsi que la cooptation de Madame Gabrielle Mingarelli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 31 octobre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Marc Olivier Geinoz, né le 15 octobre 1971 à Enney en France, demeurant à Milan (Italie) 25 Viale Tunisia I-20124, président,

Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt en France, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008079196/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Parvista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.325.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077591/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03796. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Panlip Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077593/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03791. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

M1 Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.190.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 12 juin 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président

Michèle Amari, employé privé, né le 3 juin 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Eric Scussel, employé privé, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet L - 2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008079197/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

O.C.A. Beteiligung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.445.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077594/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03789. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Defibresil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.382.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008077597/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03866. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Lorine Company International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 13 juin 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724, Luxembourg, administrateur;

Eliseo Graziani, employé privé, né le 13 janvier 1971 à Castellanza (VA) (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724, Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet L - 2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008079198/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Damode-MG Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077598/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03863. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Cofint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.043.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077600/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03856. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2008

En date du 10 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy HARLES de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 10 juin 2008;

- de nommer Madame Ute BRÄUER, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 10 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B de la Société, à l'adresse suivante: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Tara O'NEILL, gérant de classe A
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Madame Ute BRÄUER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

WP II INVESTMENTS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008079210/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Abtimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.827.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077601/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03851. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Zordalys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.821.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077602/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03825. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Taverne de Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.864.

En date du 28 avril 2008 a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur-Antonio José CORREIA MARQUES, né le 28 avril 1957 à Santa Comba Dao (Portugal) demeurant à 59, rue de Clausen à L-1342 Luxembourg a cédé 50 des parts sociales qu'il détenait à Madame Yuliya MURAZANOVA née le 19 octobre 1972 à Simferopol (Ukraine) demeurant 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société TAVERNE DE CLAUSEN SARL est la suivante:

- Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, demeurant à 59, rue de Clausen à L-1342 Luxembourg détient 50 parts
- Madame Yuliya MURAZANOVA, demeurant 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg détient 50 parts

Extrait des résolutions de l'a.g. des associés du 29 avril 2008

Gérants:

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Madame Maria Da Conceição FERREIRA PEDROSA née le 30 octobre 1958 à Carvide/Leira (Portugal), demeurant 26, rue Glesener L-1630 Luxembourg de ses fonctions de gérante technique en date du 27 novembre 2007

- nomination de Madame Yuliya MURAZANOVA, née le 19 octobre 1972 à Simferopol (Ukraine) demeurant 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg aux fonctions de gérante technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008079227/1218/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Zarga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.398.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077603/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03822. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Walufi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.627.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077604/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03818. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Warburg Pincus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.716.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2008

En date du 10 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy HARLES de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 10 juin 2008;

- de nommer Madame Ute BRÄUER, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 10 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B de la Société, à l'adresse suivante: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Tara O'NEILL, gérant de classe A
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Madame Ute BRÄUER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

WARBURG PINCUS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008079251/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08057A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Thalasy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.829.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077605/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03812. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Sorg Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.805.

Le bilan au 30.11.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077610/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00787. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

En date du 19 juin 2008, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Shah Gourang de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 mai 2008.

Les associés de la Société ont en outre décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Thomas Ernst né le 13 novembre 1954 à Pittsburgh, Pennsylvania, United States et résidant professionnellement au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, United States, gérant de la Société et ce pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Gregory Barksdale,
- Mario Calastri,
- Thomas Ernst,
- Juerg Frischknecht,
- Steve Greenwood,
- David Hasson,
- Bryan Tidd, and
- Christoph Zeyen.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079584/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.
